

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2145 :

Accueil de volontaires dans le cadre du Service Civique pour le renouvellement de l'agrément

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

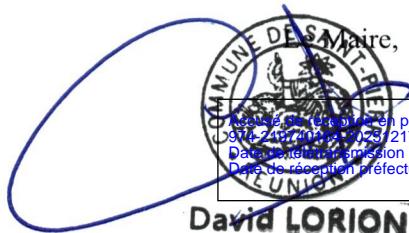
ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2145 : Accueil de volontaires dans le cadre du Service Civique pour le renouvellement de l'agrément.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 modifie le Code du Service National en instaurant le Service Civique qui permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois.

Il rappelle que par délibération n° 10/476 du 15 avril 2015, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre du Service Civique au sein des services municipaux.

Pour ce faire, un agrément de l'Agence Nationale du Service Civique est accordé aux collectivités. Cet agrément validé pour la période 2021-2024 a pris fin au 12 avril 2024.

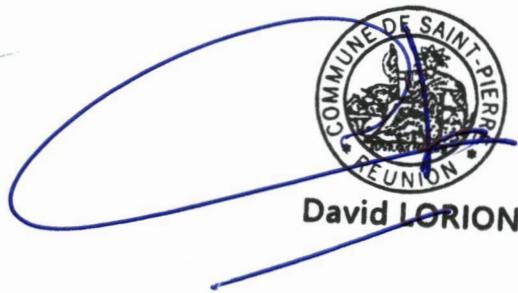
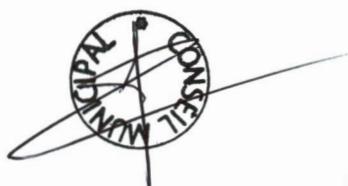
Pendant la durée du Service Civique, les volontaires perçoivent une indemnité de 504,98€ net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat (minimum 24 heures) versée par l'ASP et complétée par l'organisme d'accueil à hauteur de 120,00 € net minimum.

La Ville, attachée au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, propose de maintenir ce dispositif afin d'offrir des expériences d'engagement volontaire, de leur permettre l'acquisition de compétences professionnelles et les valoriser dans les services municipaux à vocation sociale, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs au sein desquels les missions ont été recensées.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE POURSUIVRE la mise en œuvre du dispositif du Service Civique au sein de la collectivité,**
- **DE L'AUTORISER à demander un nouvel agrément délivré pour trois ans à compter du 01/01/2026,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2145-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025